

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 18 juin 2024.*

#### **PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

#### **ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sylvain,
- BRIENS Pierrick donne pouvoir à LEVY-ROBERT Christelle,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à VITEL Fabien,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- GUYMARD Jean-Luc.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : CAURET Camille

#### **Délibération n°2024-053**

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 – Absents : 6 – Pouvoirs : 5

#### **GESTION DU PATRIMOINE** **ECLAIRAGE PUBLIC - RENOVATION DES QUATRE MATS DU TERRAIN DE FOOTBALL DE MAROUÉ**

Dans le cadre de la campagne de vérification des ouvrages effectuée par le SDE22, une attention particulière a été portée sur le contrôle des mâts octogonaux installés avant 1996, ces ouvrages présentant des risques possibles d'instabilité. L'inspection réalisée sur les 4 mâts d'éclairage du stade de Maroué a révélé une corrosion, qui nécessite le remplacement à des fins de sécurité.

Le coût total de l'opération est estimé par le SDE22 à 36 288,00 € TTC avec une subvention estimée à 21 840 €.

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet de rénovation des 4 mâts d'éclairage du stade de Maroué établi par le SDE22, d'un montant estimatif de 36 288,00 € TTC. Conformément au règlement financier du SDE<sup>22</sup>, Lamballe-Armor verse une subvention d'équipement, calculée sur la base de la facture « entreprise » affectée du coefficient moyen du marché, augmentée des frais d'ingénierie au taux

de 8%, en totalité à charge de Lamballe-Armor.

- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2024,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 1 JUIL. 2024

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

1 JUIL. 2024

De la publication le

1 JUIL. 2024

